

10TH ANNIVERSAIRE "ANGIE & CO" SAMEDI 23 JUIN & DIMANCHE 24 JUIN 2012

Lieu de la Manifestation: "Chez Pescatore" Parc Aquatechnique 7 rue de Rome 34200 SETE

BULLETIN INSCRIPTION

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

* NOM : _____ * PRENOM : _____
 * N° Adhérent Angie & Co: _____
 ADRESSE : _____
 CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
 * TELEPHONE : _____ * e-MAIL : _____

INSCRIPTION CLUB

* NOM DU CLUB : _____
 ADRESSE : _____
 CODE POSTAL : _____ * VILLE : _____
 * Nom Responsable: _____ * TELEPHONE _____ * e-MAIL : _____
 * NBRE DE PERSONNES : _____ * (Joindre la liste des participants)

* MENTIONS OBLIGATOIRES

DETAILS RESERVATION	EXTERIEURS			ADHERENTS ANGIE & CO		
	NBRE	TARIF	TOTAL	NBRE	TARIF	TOTAL
WEEK END COMPLET						
Avant le 31/01/2012		40,00 €			30,00 €	
Après le 31/01/2012		45,00 €			35,00 €	
SAMEDI						
Stages + Soirée		30 €			25 €	
Stages		20 €			18 €	
Soirée		15 €			13 €	
DIMANCHE		18 €			15 €	
Samedi Midi - Assiette Bistrot + Café		7 €			7 €	
Samedi Soir - Plateau Froid Vin et Café		10 €			10 €	
Dimanche Midi - Assiette Bistrot + Café		7 €			7 €	
	MONTANT GLOBAL			MONTANT GLOBAL		

Ⓜ PLACES LIMITEES - RESERVATION OBLIGATOIRE ENTREES ET REPAS

REGLEMENT Envoyer à "Angie & Co" 23 Avenue Jean Moulin 34110 FRONTIGNAN

MONTANT :

CHEQUE N° : _____

BANQUE : _____

Etablir le chèque à l'ordre de l'Association Angie and Co

FACTURE : OUI

A l'ordre de : _____

NON

Signature du participant ou du Responsable de Club : _____

Les Passes sur place le jour de la manifestation.

RESTAURATION SUR PLACE - PANIERS REPAS INTERDIT SUR LE SITE

REGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions d'Inscription

La réservation sera effective après réception du bulletin ci-dessus complètement rempli.
Les réservations non accompagnées du règlement ne seront pas prises en compte.

Tarifs et Règlement

DEUX TARIFS : avant le 31/01/2012 ou après le 31/01/2012

Angie & Co: Sur présentation de la Carte d'Adhérent de l'année en cours.

Avant le 31/01/12 Respecter le délai d'inscription, par courrier le cachet de la poste faisant foi.

Règlement par chèque mis à l'encaissement au plus tard 15 Juin 2012.

Règlement en espèces le mercredi soir Salle de l'Aire Plan du Bassin Frontignan 34 - 18H-20H

Assurance

Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour participer à ces journées.

Chaque participant est responsable des dommages matériels ou corporels qu'il pourrait provoquer sur le site, sur un tiers ou sur lui même car l'association Angie & Co, ne pouvant pas dans ce cas être tenue responsable, pourra engager des poursuites contre le participant .

Annulation - Remboursement

Aucune annulation ne pourra donner lieu à un remboursement même partiel, sauf en cas de force majeure sur demande écrite justifiée par un document officiel, certificat médical ou procès verbal de gendarmerie délivrés par des autorités compétentes en la matière, puis soumis à l'appréciation de la Présidente et du Conseil d'Administration d'Angie & Co.